



Mairie de TREBONS
23 Avenue Victimes du 11 juin 1944
65200 TREBONS
Tél : 05 62 95 30 21
trebons.mairie@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

Présents : Yves PUJO Maire – Julien PUJO – Michèle BLONDY – Raymond DUSSAU-
– Roland GUICHARD – Frédéric FRANTZ – Jean Philippe CHAYE – Valérie DUBOE
– Nicolas GOUZE – Stéphane PUJO – Didier REGANA – Benoît MONMAYRANT

Absents -excusés : Jean Pierre BEY – André DUBAU – Florian BOUEILH

Procurations: Jean Pierre BEY à Didier REGANA

Secrétaire de séance : Julien PUJO

APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 février 2025 :

Lecture est faite du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2025
Aucune remarque n'est formulée
Compte rendu approuvé à l'unanimité 13 voix pour

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DES COMMUNES N'AYANT PAS D'ECOLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer le montant de la participation aux frais scolaires des Communes n'ayant pas d'école.
Il est proposé la somme de 500 € par enfant scolarisé dans l'école de notre Commune

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 13 voix pour

Départ de M. CHAYE Jean Philippe à 21 H 30

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2024 à savoir :

Taxe foncière sur propriété bâtie	41,65%
Taxe foncière sur propriété non bâtie	61,39%
Taxe habitation pour résidences secondaires	14,50%

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 12 voix pour

PRESENTATION DU BUDGET 2025 PROPOSE PAR LA COMMISSION DES FINANCES :

Il est fait lecture au Conseil Municipal des travaux de la commission des finances pour :

- les recettes et dépenses de fonctionnement
- les recettes et dépenses d'investissement

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	694 395,14 €
Dépenses	694 395,14 €
BUDGET D'INVESTISSEMENT	
Recettes	1 191 927,09 €
Dépenses	1 191 927,09 €
TOTAL BUDGET	1 886 322,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 12 voix pour, adopte le budget 2025 de la Commune.

PROPOSITION D'UNE DELIBERATION APPROUVANT LA MOTION ADOPTEE PAR LE SDE 65 CONCERNANT LA DEFENSE DE L'ELECTRIFICATION RURALE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une réforme du financement des aides à l'électrification rurale avec la gestion du compte d'affectation spéciale (C.A.S) Facé a été introduite dans la loi des finances 2025.

Les craintes de cette modification de financement sont de plusieurs ordres :

- Incertitude quant à la pérennité des ressources issues du prélèvement sur l'accise dont le montant est susceptible d'évoluer chaque année en fonction du vote du budget de l'Etat
- Perspectives que les fournisseurs d'électricité répercutent les charges sur les consommateurs

- Complexification pour l'année 2025 du schéma de financement

Monsieur le Maire propose de soutenir la motion de soutien à l'électrification rurale proposée par le SDE 65 et Territoire d'Energie

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 12 voix pour

Clôture de la séance à 23 H 00

